

- BURKINA FASO -

Direction de la protection des végétaux et du conditionnement/ Ministère en charge de l'Agriculture

Systemes de port d'entrée (contrôle aux frontières)

Le Burkina Faso compte de nos jours 20 postes de contrôle phytosanitaires situés aux frontières terrestres, aéroportuaires et ferroviaires, répartis comme suit :

- **Postes frontaliers avec la République de Côte d'Ivoire :** Niangoloko et Kampti
- **Postes frontaliers avec la République du Ghana :** Ouesa, Léo, Dakola Zecco et Bittou
- **Postes frontaliers avec la République du Togo :** Cinkinsé et Bittou
- **Poste frontalier avec la République du Benin :** Nadiagou
- **Poste frontalier avec la République du Niger :** Kantchari
- **Postes frontaliers avec la République du Mali :** Koloko, Faramana, Djibasso et Thiou
- **Postes Centraux :** Ouaga Aéroport, Ouaga Route (Ouaga Inter), Bobo centre, Bobo Port sec et Bobo gare ferroviaire.

Nombre d'agents par Poste: 3 à 5 ;

Catégories d'agents en poste : Techniciens en protection des végétaux et Techniciens Supérieurs d'Agriculture.

Ces derniers reçoivent une brève formation sur les inspections phytosanitaires avant de rejoindre les postes.

Des fonctionnaires chargés des fonctions d'inspection phytosanitaire sont permanents affectés au niveau des postes de contrôle en fonction des besoins.

Les principaux ports d'entrée sont dotés **d'autres agents** : Inspecteurs vétérinaires, agents des Douaniers, la police frontière, transitaires et autres agents de contrôle.

Les principaux produits agricoles d'importation du Burkina Faso sont le **Riz** et le **Blé** ; et les pays d'où ces marchandises sont expédiées sont respectivement *l'Asie et l'Europe*.

Les fruits tels *l'avocat, les ananas, les pommes sucrées*, sont importés de la *Côte d'Ivoire, du Ghana et de l'Afrique du Sud*.